



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 avril 2023, à 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Quelque cent cinquante personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM2304-0714

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance, appuyée par Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 28 mars 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

- 7.1.1 Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2023
 - 7.2.2 Office municipal d'habitation (OMH) – Renouvellement du mandat de représentants municipaux au sein du conseil d'administration
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 460 – Attribution de contrat – Fourniture de service pour l'excavation et le conditionnement des déchets accumulés au CGMR
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour les années 2023 et 2024
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
 - 7.8.1 Octroi d'un contrat de gré à gré à Nergica – Mise en œuvre du créneau d'innovation – Décarbonation du secteur naval
 - 7.8.2 Appui à l'initiative de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande de contribution financière pour l'élaboration d'un plan climat pour les MRC du Québec
- 7.9 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Transport adapté et collectif des Îles – Approbation des prévisions budgétaires et confirmation d'une participation financière pour l'année 2023
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

CM2304-0715

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 28 mars 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 28 mars 2023.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2304-0716

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 février au 24 mars 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 231 559,40 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2304-0717

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

La greffière dépose aux membres du conseil de la Communauté maritime la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

que le conseil ordonne de procéder à la vente de ces immeubles, le 5 juillet 2023, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2304-0718

Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2023

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a soumis pour approbation un rapport faisant état des prévisions budgétaires de l'Office municipal des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2023 telles qu'elles ont été présentées par la Société d'habitation du Québec.

La contribution financière municipale prévue est de 53 722 \$, ce qui correspond à 10 % du déficit à répartir.

CM2304-0719

Office municipal d'habitation (OMH) – Renouvellement du mandat de représentants municipaux au sein du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Danielle Hubert et de Hubert Poirier, représentants de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, arrivera à échéance le 13 avril prochain;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de maintenir sa représentation au sein du conseil d'administration de cet organisme et de renouveler pour 3 ans le mandat des représentants actuels;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents
que le conseil municipal reconduise le mandat de Danielle Hubert et de Hubert Poirier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, et ce, jusqu'au 11 avril 2026.



No. de résolution
ou annotation

CM2304-0720

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

TRAVAUX PUBLICS

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 460 – Attribution de contrat – Fourniture de service pour l'excavation et le conditionnement des déchets accumulés au CGMR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 17 février dernier, à un appel d'offres public relatif à la fourniture de service pour l'excavation et le conditionnement des déchets accumulés au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, une seule soumission a été reçue, soit celle de l'entreprise Sanexen services environnementaux inc., au prix de 725 280,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' au terme d'une analyse, la conformité de cette soumission a été démontrée;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis excède le budget municipal prévu pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la clause 1.15.05 du devis administratif, la Municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires, la recommandation du chef de division de l'hygiène du milieu est à l'effet de procéder en deux phases comme suit : la première concerne le traitement de 2500 tm, prenant effet immédiatement, et la seconde phase vise à traiter le reste des déchets accumulés d'ici la fin 2024, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un financement additionnel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que sous réserve d'une négociation à la satisfaction des parties, le conseil autorise l'attribution du contrat relatif à l'excavation et au conditionnement des déchets accumulés sur le site du CGMR à l'entreprise Sanexen services environnementaux inc., conformément à la recommandation faite par le chef de division de l'hygiène du milieu;

que le conseil autorise le chef de division de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer tout document donnant plein effet à ce contrat.

La dépense relative à la réalisation de ces travaux est financée dans le cadre de l'entente signée avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

CM2304-0721

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour les années 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine est en adéquation avec la mission de Place aux jeunes en région;

CONSIDÉRANT l'expertise de Place aux jeunes en région en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des nouveaux résidents de 18 à 35 ans aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'impact positif des séjours exploratoires et des programmes de stages au cours des 5 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le financement de la Stratégie a été renouvelé jusqu'en mars 2025;

CONSIDÉRANT les besoins financiers relatifs à la mise en place de ces actions pour se mobiliser contre le manque de main-d'œuvre sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une aide financière annuelle maximale de 29 925 \$ soit accordée au Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine pour les deux prochaines années (2023 et 2024), totalisant 59 850 \$ et provenant du budget déjà attribué à la Stratégie d'attraction des personnes;

d'autoriser la directrice par intérim du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Annie Lebel, à signer tout document à cette fin et toute entente éventuelle à venir.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

CM2304-0722

Octroi d'un contrat de gré à gré à Nergica – Mise en œuvre du créneau d'innovation – Décarbonation du secteur naval

CONSIDÉRANT QUE le projet Signature innovation de la Communauté maritime, doté d'un financement de 1 230 696 \$ jusqu'en 2025, provenant du Fonds régions et ruralité (volet 3), vise entre autres la mise en place d'un pôle d'expertise en énergie;

CONSIDÉRANT QUE Nergica et la Communauté maritime ont mené une étude pour cibler les créneaux d'innovation en énergie les plus prometteurs dans le contexte



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

des Îles-de-la-Madeleine et que le créneau qui a été retenu est la décarbonation du secteur naval;

CONSIDÉRANT

l'offre de service proposée par Nergica, le 4 avril dernier, visant à accompagner la Communauté maritime dans la mise en œuvre du créneau de décarbonation du secteur naval et présentée dans une première étape comme suit :

- Phase 1 : Proposition de concept pour l'organisation du créneau (13 440 \$);
- Phase 2 : Démarchage des intervenants pour comité de pilotage du créneau (16 960 \$);

CONSIDÉRANT

de plus, qu'il y a lieu pour le conseil de prévoir un prolongement du mandat accordé à Nergica, en fonction du budget disponible et de l'évolution du dossier, pouvant se concrétiser par le développement d'un projet pilote;

CONSIDÉRANT

la recommandation faite par la Direction des infrastructures et du bureau de projets à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le projet de décarbonation du secteur naval comme créneau d'innovation aux Îles-de-la-Madeleine;

d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Nergica pour la concrétisation de la première étape du projet, soit la réalisation des phases 1 et 2, au prix de 30 400 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, Jean A. Hubert, à poursuivre au besoin le mandat ainsi accordé à la firme Nergica, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ plus les taxes applicables, pour permettre le développement d'un projet pilote, et ce, conditionnellement à ce que les phases 1 et 2 soient finalisées;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer la gestion;

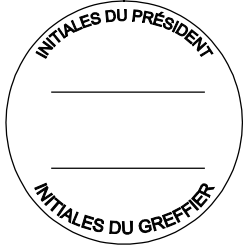
de financer cette dépense à même le budget réservé au projet Signature innovation.

CM2304-0723

Appui à l'initiative de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande de contribution financière pour l'élaboration d'un plan climat pour les MRC du Québec

CONSIDÉRANT

la résolution n°CA-2022-12-16 de la MRC du Val-Saint-François dans laquelle celle-ci appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'effet de demander au gouvernement du Québec une



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

- contribution financière pour l'élaboration d'un plan climat pour les MRC du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres MRC du Québec ont emboîté le pas et ont adopté des résolutions d'appui similaires;
- CONSIDÉRANT l'évolution rapide des changements climatiques à l'échelle planétaire;
- CONSIDÉRANT l'impact des changements climatiques sur les organismes municipaux et la nécessité d'établir un plan d'adaptation aux changements climatiques dans le but de prévoir et réagir aux événements météorologiques extrêmes;
- CONSIDÉRANT QUE des actions concrètes peuvent et doivent être prises par le monde municipal pour connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire ainsi que les actions possibles pour limiter ces émissions;
- CONSIDÉRANT QU' un outil de planification tel un plan climat permet de planifier à long terme les actions à entreprendre par un palier de gouvernement dans le but de limiter les impacts négatifs des changements climatiques et de réduire les émissions de GES;
- CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan climat nécessite un apport financier considérable de la part des instances municipales et qu'actuellement, aucun fonds n'est prévu de la part du gouvernement provincial pour l'élaboration de tels plans par les MRC;
- CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité d'un plan climat pour l'atteinte des objectifs québécois de réduction des gaz à effet de serre et l'atteinte de la carboneutralité;
- CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine partage les motifs invoqués par la MRC du Val-Saint-François concernant la nécessité de procéder à l'élaboration d'un plan climat et d'obtenir du gouvernement du Québec le financement requis à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec de prévoir rapidement une contribution financière à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques ou d'un plan climat pour les MRC du Québec.



No. de résolution
ou annotation

CM2304-0724

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

AFFAIRES DIVERSES

Transport adapté et collectif des Îles – Approbation des prévisions budgétaires et confirmation d'une participation financière pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine a été désignée par la Communauté maritime comme organisme mandataire pour le transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine a soumis pour approbation un rapport présentant un budget équilibré de 359 219 \$ pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget et confirmer sa participation financière annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve les prévisions budgétaires 2023 telles qu'elles ont été présentées par Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation financière de 54 079 \$ à la Corporation pour l'année 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'interventions est le suivant :

- ❖ Précisions dans le cadre de l'appel d'offres n° 460 relativement à la fourniture de service pour l'excavation et le conditionnement des déchets accumulés au CGMR.

CM2304-0725

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 25.

Antonin Valiquette, maire

Andrée-Maude Renaud, greffière